

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

DELIBERATION N° 2021/35 DU 01 OCTOBRE 2021

Portant sur La vente de bois sis sur les parcelles AD 70 et 172

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 09
- Représentés : 0
- Votants : 09
- Exprimés : 09
- Pour : 09
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 01 octobre 2021 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 21/09/2021 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : CHABREDIER Sylvie, FOURNET Alain, GIRAUD David, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, VILLETTELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : GIRAUD David.

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur et Madame BLANCHON qui souhaitent exploiter le bois sis à Chassincheval sur les parcelles AD 70 et 172.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur et Madame BLANCHON à exploiter une partie du bois des dites parcelles, les arbres que la commune souhaite garder seront préalablement marqués.
- Fixe le prix du stère à 4 €.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.
Pour copie conforme
LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le :15/10/2021
Et Affichage du :19/10/2021